



HAL
open science

Parler d'autorité

Thomas Boccon-Gibod

► **To cite this version:**

Thomas Boccon-Gibod. Parler d'autorité. Perlocutoire, Mare & Martin, 2021, 284934589X. hal-02045448

HAL Id: hal-02045448

<https://hal.science/hal-02045448>

Submitted on 30 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Parler d'autorité

Je souhaiterais montrer les ressources de la catégorie austinienne de « perlocutoire » à travers une analyse du phénomène de l'autorité, entendue dans son sens classique, c'est-à-dire social et politique : celle qui s'exerce sur les autres. Il semble en effet que le recours au perlocutoire permet de surmonter pour partie les difficultés inhérentes à une telle analyse.

Analyser l'autorité, en effet, c'est nécessairement affronter le risque d'en légitimer l'exercice, pour le meilleur comme pour le pire. Or, parce qu'elle propose une approche latérale et pragmatique des phénomènes qu'elle étudie, la théorie des actes de langage permet moins de constituer *a priori* les fondements de l'autorité que de proposer des diagnostics quant aux modalités de son exercice. Et cependant, l'approche de l'autorité par la théorie des performatifs se limite généralement à mettre en lumière que, pour agir avec des mots, il faut le pouvoir, c'est-à-dire être investi d'une autorité¹. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'importance décisive de cette mise en évidence de la dimension symbolique, donc sociale, des actes de langage, mais de tenter de poursuivre l'analyse plus avant, en s'intéressant aux modalités mêmes de la constitution de l'autorité à travers la parole. L'hypothèse qui sera développée ici est que c'est précisément là que réside l'intérêt de la notion de perlocutoire, par contraste avec celle d'illocutoire. De la sorte, l'analyse de l'autorité pourrait être dégagée de la seule perspective critique (la dénaturalisation de l'autorité instituée), et permettrait de s'engager sur la voie d'une conception plus compréhensive du social.

Ainsi, il s'agirait en somme de comprendre ce qu'on appelle en français « parler d'autorité », expression suggestive car l'autorité n'y apparaît pas comme une chose que l'on pourrait posséder (comme si l'on disait « parler avec autorité »), mais plutôt comme un mode d'être de celui qui parle, peut-être comme une propriété de son discours. En effet, considérer simplement l'autorité comme une sorte de chose sociale, comme un attribut conféré, par d'autres, à celui qui parle, ne permet pas encore de comprendre l'efficacité relative du discours d'autorité. Autrement dit, une autorité n'est pas forte parce qu'elle est bien fondée : ainsi, lorsque Louis XVI déclara en 1787, devant le Parlement de Paris, « C'est légal parce que je le veux », il énonça certes en toute clarté le fondement de son discours (il était l'héritier légitime de la Couronne, oint du Seigneur devant qui seul il se jugeait redevable, etc.), mais l'outrance même de cette justification valait manifestement aveu de faiblesse.

De fait, il n'est pas donné à tout le monde de parler d'autorité, même – ou surtout – quand on est censé le faire. Le bégaiement du Prince de Galles, futur George VI, relaté dans le film *Le discours d'un roi*², illustre typiquement là aussi, le tragique d'une autorité qui ne parvient pas à s'incarner dans un discours, non pas à cause du contenu de ce discours, mais à cause d'un défaut de la forme dans laquelle il est énoncé. Et précisément, la force narrative et émotive du film tient dans l'importance particulière que put revêtir le succès du discours royal annonçant l'entrée en guerre contre l'Allemagne en 1939 : le scénario met en évidence que les sujets britanniques, sachant de longue date les difficultés d'élocution de leur nouveau roi, ont été

¹ C'est typiquement ce que reconnaît Bourdieu dans sa « critique », qui n'est en fait d'une reformulation, de la théorie austinienne : voir P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.

² Film britannique de Tom Hooper (*The King's speech*), sorti en salles en 2010.

d'autant plus impressionnés et galvanisés par la force qui se dégageait d'un discours enfin libéré de ses propres inhibitions.

Envisagée ainsi, l'autorité se construit chemin faisant, mine de rien. C'est ainsi qu'un enseignant confronté à une classe difficile peut pousser un soupir intérieur de soulagement lorsqu'il prononce une phrase telle que « le prochain devoir est à rendre pour le tant », et ce faisant constate que, sa volonté même de donner un devoir n'étant pas contestée, son autorité personnelle ne fait pas l'objet du début d'une remise en question. De fait, on parle peut-être d'autant mieux d'autorité que l'on ne fait de celle-ci pas l'objet de son propre discours, qu'elle n'est pas explicitée, théorisée ni encore moins revendiquée comme telle. Comment alors peut se constituer l'autorité d'une parole singulière ?

Pour ce faire, je partirai d'une analyse d'un cas contemporain de constitution de l'autorité par le biais de l'énonciation. La question sera alors de comprendre comment un tel discours peut être évalué, en ayant recours à la catégorie de puissance : aussi celle dont il procède, que celle qu'il permet, ou interdit, chez les autres. Je m'appuierai pour cela sur l'analyse sartrienne des modalités de l'autorité, dont les conclusions (globalement pessimistes) me semblent pouvoir être relativisées et enrichies dans le cadre de l'analyse du langage ordinaire.

1. L'autorité saisie à travers son énonciation : le cas des indicateurs de performance

Le cas, célèbre, des indicateurs de performance, paraît illustrer le fait que l'autorité est d'autant plus efficace qu'elle est en réalité dissimulée ou masquée. L'indicateur chiffré est probablement l'objet typique par lequel un certain type d'autorité se constitue aujourd'hui. Dans son petit livre sur l'autorité³, Jean-Pierre Cléro fait, dans la même veine, le rapprochement entre l'autorité et la mesure. Alors que l'instrument de mesure est une médiation entre l'être humain et une chose, ce qu'il produit – un chiffre – est généralement pris pour l'expression même de la chose, comme si celle-ci était capable de s'exprimer par elle-même. Ainsi, on blâmera l'instrument pour son imperfection, voire on se lamentera qu'aucune mesure ne soit absolument parfaite, méconnaissant que la notion même de mesure parfaite n'a pas de sens, et que l'intérêt de la mesure tient essentiellement dans l'usage que l'on compte en faire (par exemple, évaluer le prix de l'essence que l'on met dans son réservoir). En effet, l'autorité du chiffre est d'autant plus fascinante qu'elle se présente comme impersonnelle : elle ne paraît faire l'objet d'aucune décision particulière et donc d'aucun arbitraire possible. Ainsi, c'est sans doute une part de l'autorité de la science moderne qui tient dans cette occultation du caractère humain de la production d'énoncés quantitatifs, ce que la sociologie des sciences s'évertue à mettre en évidence⁴.

Il était peut-être inévitable que cette autorité du chiffre finisse par déborder le champ des objets pour mesurer l'action humaine elle-même. Mais sans entrer dans une discussion historique, il suffit à cet égard de constater que c'est aujourd'hui l'analyse économique qui est largement considérée comme un instrument relativement neutre et globalement fiable de mise en évidence de la valeur de l'action humaine. Celle-ci est en effet généralement réputée mesurable du point de vue de la quantité de ressources qu'elle met en œuvre (son « économie »), du degré dans lequel elle atteint l'objectif qu'elle s'était assignée (son « efficacité »), et du rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés pour les atteindre (son « efficacité »). L'action se voit ainsi susceptible d'une évaluation en dehors de toute réflexion morale. Avantage considérable, cette objectivation peut être traduite en termes monétaires, puisque les moyens utilisés peuvent être considérés comme une dépense, et le résultat obtenu comme une production (susceptible, qui plus est, d'être monnayée).

³ J-P. Cléro, *Qu'est-ce que l'autorité ?*, Paris, Vrin, 2007.

⁴ V. B. Latour, *La science en action*, Paris, Gallimard, 1995.

Je m'appuierai sur le cas assez bien connu du virage qu'a pris la gestion des hôpitaux publics français ces dernières années avec la célèbre tarification à l'activité (TAA), via l'analyse fine qu'en a proposée Pierre-André Juven⁵, virage qu'on peut considérer comme une application des principes de la nouvelle gestion publique inventée en Grande-Bretagne à la fin des années 1980. Comme le montre l'auteur, la constitution, assez progressive, d'un nouveau mode de calcul du budget de l'hôpital public n'est certes pas due à une intention cachée et cohérente de « privatiser » le service public, mais plutôt à la croyance dans les effets bénéfiques de ce mode de calcul du point de vue du contrôle démocratique.

Puisque en effet l'hôpital est financé par la Sécurité sociale, il a paru logique de mettre en place des outils de gestion comptables les plus fins possibles afin de comprendre et de contrôler l'affectation des deniers publics. Dans cette perspective, prendre au sérieux la souveraineté populaire implique de lutter contre la part d'arbitraire dans la dépense publique : la transparence doit avoir raison de l'obscurité. Ce mode de pensée, qui relève de l'utilitarisme, met ainsi en équivalence le contrôle démocratique du gouvernement et le contrôle de gestion des établissements publics.

L'instrument de mesure n'est donc pas considéré comme une production humaine mais comme le médium neutre permettant à la chose (ici l'action administrative) de se révéler telle qu'elle est. Bien sûr, on considère que le simple fait de rendre publics les chiffres de performance des établissements produira des effets incitatifs sur les agents eux-mêmes. Sans même attendre le rapport annuel de la Cour des comptes, la simple comparaison entre les établissements « vertueux » et les établissements inutilement dispendieux conduit chez les agents à une intériorisation de la norme comptable. Le *benchmarking*, ou étalonnage, n'est pas d'abord le fait du peuple de citoyens clients qui choisiront tel ou tel hôpital : la normalisation comptable concerne d'abord la relation des agents à leur tutelle (« mérité-je les moyens que je réclame ? »), ainsi qu'à eux-mêmes (« suis-je assez performant ? »).

Faut-il alors critiquer la « marchandisation » du rapport de soin, et opposer la nature véritable d'un geste intrinsèquement altruiste à sa forme artificiellement dévoyée de service marchand ? En réalité, il serait absurde de dire que les médecins ne se sont jamais préoccupés du coût de leur activité, et l'étude de P.-A. Juven montre bien du reste comment ces derniers tentent de s'approprier les nouvelles normes comptables de manière à mener des négociations avec leurs tutelles administratives. Évoquer la marchandisation de l'hôpital occulte justement le fait que les tarifs hospitaliers ne sont précisément pas des prix de marché, et font l'objet d'une détermination par ces tutelles. C'est donc essentiellement à une modalité implicite de l'autorité par le biais du chiffre que l'on a affaire : mesure de l'activité des agents, le chiffre est censé exprimer une nature mais ne fait que révéler un écart perpétuel par rapport à une norme fondamentale.

En effet, les soignants doivent désormais composer avec la contrainte d'une évaluation à la fois tatillonne et imprécise, qui les met perpétuellement en position de répondre à l'injonction de mieux faire. Ils doivent critiquer leur propre gestion des deniers publics et travailler à s'améliorer dans ce but, et ce comme si (ce qui n'est *pas* le cas) ils devaient obéir aux contraintes d'un marché où s'exprimerait le *juste prix* de leur travail⁶. Curieusement, ils deviennent alors des agents publics à qui on demande de le rester tout en se comportant comme s'ils ne l'étaient pas. Conséquemment, l'activité de soin, qui est en principe leur fonction principale, doit elle-même être justifiée par le critère d'évaluation qui devient prioritaire, l'efficacité économique. Or si la première s'évalue assez facilement par ses effets immédiats, la seconde, lointainement déterminée par la tutelle administrative, est beaucoup moins évidente. De telles distorsions suffisent probablement à rendre raison du sentiment d'incohérence et de perte de sens ressenti

⁵ P.-A. Juven, *Une santé qui compte. Coûts et tarifs dans la politique hospitalière*, Paris, PUF, 2016.

⁶ Il faut évoquer également le postulat sous-jacent que les prix de marché constitueraient une mesure optimale de l'activité humaine, postulat dont la critique, sans être malaisée, excède l'objet du présent propos.

par les agents, débouchant sur divers symptômes de souffrance au travail, et que les personnels concernés tendent à exprimer en termes éthiques.

Ce que produit la tarification à l'activité, c'est donc d'abord en ce sens une certaine modalité d'obéissance. Puisque le chiffre de la performance pourra toujours être considéré comme insuffisant, ce qui est appelé responsabilisation revient paradoxalement à une déresponsabilisation perpétuelle, aggravée par le fait qu'elle fait l'objet d'un déni spectaculaire (les agents étant censés détenir les critères objectifs de leur propre évaluation).

L'infélicité de la parole d'autorité entendue comme acte perlocutoire est donc tangible dans la confusion, voire la colère, et par là la critique, qu'elle suscite chez les personnels hospitaliers. Cependant, on peut également constater que cette infélicité demeure assez partielle au vu de l'ampleur effective du déploiement de cette réforme. Globalement, il semble plutôt que cette constitution perlocutoire de l'autorité, au moyen du prestige magique du chiffre, a bien fonctionné. Cela conduit donc à la question cruciale de l'évaluation critique de ses modalités.

Certes, il pourrait être intéressant de prendre ce discours d'autorité *au mot*, en soumettant à une évaluation comptable cette réforme des hôpitaux. Pour séduisante qu'elle paraisse au premier abord, cette option n'est pas sans défauts. Tout d'abord, d'une manière générale, la position d'autorité dans laquelle se trouve la nouvelle gestion publique est probablement la raison même pour laquelle, en dépit de son coût évident, elle ne fait elle-même l'objet de presque aucune évaluation chiffrée. Or s'il y a si peu *d'évaluation de l'évaluation*, c'est sans doute que la question ne se pose pas : on consent à cette dépense précisément parce qu'elle fait autorité ; en d'autres termes, lorsque, au mieux, on prend conscience du fait qu'il s'agit d'une dépense, on la croit indispensable et nécessaire en raison de la nature même des choses (« c'est vrai qu'il nous faut une réforme, mais pas celle-ci », entend-on ainsi dans la bouche même des agents soumis aux dites réformes, désarmés par le conflit qu'ils ressentent entre la brutalité de ce qu'on leur impose et l'impossibilité de paraître justifier le *statu quo*).

De fait, et surtout, croire qu'il serait possible d'évaluer les évaluations mènerait à une régression à l'infini, puisque ces évaluations de second rang seraient elles-mêmes susceptibles d'être évaluées à leur tour. La question n'a donc pas de sens : comme l'indique J.-P. Cléro, « l'autorité est à l'intersection de plusieurs systèmes de sélection, c'est cette intersection même que nous appelons l'autorité. (...) L'autorité est la sanction, par le principe de réalité, du jeu ouvert et indéfini des valeurs »⁷. Reste donc à comprendre si l'approche par le concept de perlocutoire permet une évaluation de ses modalités.

2. L'autorité, effet de l'impuissance, et sa cause

Un premier acquis de cette analyse est que l'autorité ne tient évidemment pas à la nature des choses, alors même que se réclamer de la nature est le gage de sa plus grande efficacité. Par contraste, un phénomène de mode s'avouera plus volontiers comme social ; lorsqu'un adolescent fait remarquer à ses parents que le vocabulaire qu'ils emploient ne convient plus, tout le monde a plus ou moins conscience qu'il y entre une part d'arbitraire même si celui-ci est bel et bien vécu comme une nécessité : elle fait autorité.

Contre le masque naturel de l'autorité, il paraît donc un peu vain d'en appeler à la nature, ou encore comme à la puissance native des individus qu'elle viendrait odieusement brider. Si l'autorité n'est pas le pouvoir ni la force, il ne suffit pas de la penser sur le mode de la contrainte qui appelle une libération, mais plutôt par la structure sociale qu'elle induit. L'approche par les actes de langage révèle ainsi que l'autorité est liée à la circulation d'un certain sens, qu'elle se constitue dans une interlocution. Un mot d'ordre, s'il prend, c'est une certaine manière de concevoir la réalité et de s'y situer qui se constitue pour un ensemble donné d'individus. En tant que fait social, l'autorité relève donc moins d'un pacte explicite que d'une condition de sens des

⁷ V. sur ce point J.-P. Cléro, *op. cit.*, en particulier p. 69-70.

discours. Cette condition de sens est comme présumée et sans cesse reconduite implicitement, d'une manière plus ou moins ferme, par les discours qui se répondent les uns les autres.

Dès lors, il semble de la nature de l'autorité d'être non seulement fragile et précaire, mais aussi relativement indéterminée : elle serait bel et bien informulable, au sens où elle ne relève pas d'une formule qu'il suffirait d'appliquer pour la rendre effective, pour « parler d'autorité », mais se révèle à travers l'analyse de situations pratiques où elle est engagée.

Il est pourtant tentant, une fois qu'on a relevé cette structure paradoxalement impuissante, de caractériser l'autorité du point de vue de la puissance qu'elle parvient à mobiliser, que ce soit au profit des uns ou des autres. Pour sa part, on l'a dit, la critique sociale de la domination se borne essentiellement à relever son existence, mais peut-on aller plus loin et comprendre les mécanismes mêmes de sa mise en place ? Peut-on entrevoir, via une phénoménologie de l'autorité, ses fondements ontologiques, et se donner ainsi les moyens de mieux saisir les diverses modalités de son exercice ?

On se souvient qu'une telle « anthropologie philosophique » fut tentée par Jean-Paul Sartre dans la *Critique de la raison dialectique*, texte qui ouvre effectivement des pistes à une analyse située de l'autorité, dans une perspective qui demeure, cependant, fondamentalement critique. On peut y relever deux grands types de conduites de soumission : lorsque le rapport entre les hommes est médié par la matérialité pure (ce qu'il nomme le « pratico-inerte »), et lorsqu'il est médié par les hommes (donnant lieu à l'analyse de l'autorité à proprement parler, qui n'est pour Sartre qu'une des voies de décomposition de la seule expérience de liberté collective qu'il envisage, celle du « groupe en fusion »)⁸.

En premier lieu, l'autorité propre au pratico-inerte est fondamentalement déterminée par « la rareté », qui est la façon – historiquement constituée, mais pour lors indépassable – dont les hommes vivent leur rapport au monde, à savoir sous la forme du « besoin », qui est un « manque vécu »⁹. Lorsque mon rapport aux autres est essentiellement déterminé par le monde des choses, il est donc radicalement contraint et aliéné. C'est ainsi que la machine devient moins l'instrument de l'ouvrier que son « destin »¹⁰. Car non seulement faut-il dire que les conditions matérielles déterminent l'existence, mais qu'elles obligent à la vivre comme réalité libre. L'ouvrière assignée aux machines semi-automatiques se prend à rêvasser de manière à accommoder son existence à sa tâche répétitive : fantasmes stéréotypés et qui ne correspondent pas à leurs attitudes sexuelles véritables. La rêverie qui permet prétendument de « s'évader » au travail n'est en cela qu'une manière de se mettre au travail (Sartre allant jusqu'à écrire : « c'est la machine en elle qui rêvait de caresses »¹¹)...

Dans cette sphère du « pratico-inerte », l'aliénation est donc généralisée et les conduites collectives n'obéissent pas même à une autorité que l'on pourrait dire proprement humaine. Ainsi la société n'existe que sous la forme de la « série », un mode d'être dans lequel la multiplicité des individus est réunie de manière purement extérieure, ainsi que le montre l'exemple célèbre de la file d'attente de l'autobus, où « chacun est identique à l'Autre en tant qu'il est fait, par les Autres, Autre agissant sur les Autres »¹². L'aliénation y est finalement si intense que c'est en cherchant à y échapper que je la constitue et la réalise comme « destin ».

Or cet être-sériel peut s'effectuer, dans le cas de « rassemblements indirects », par le biais, apparemment humain, de certains types d'énonciation. Les émissions radiophoniques et, plus généralement, les « *Mass media* », instaurent en effet une forme de communication avec les autres auditeurs par l'altérité ; la passivité de l'auditeur est vécue comme une impuissance (et ce

⁸ J.-P. Sartre, *Critique de la raison dialectique*, t. I « Théorie des ensembles pratiques », Paris, Gallimard, 1960, livres I (pour le pratico-inerte) et II (pour le groupe en fusion).

⁹ V. F. Caeymex « Vie et praxis : le statut de l'organisme dans la *Critique de la raison dialectique*, *Bulletin d'analyse phénoménologique*, VI, 2, 2010 (Actes 2), p. 146-163.

¹⁰ J.-P. Sartre, *op. cit.*, p. 268.

¹¹ *Ibid.*, p. 290.

¹² *Ibid.*, p. 314.

d'autant plus lorsque je suis indigné par ce que j'entends). L'analyse sartrienne permet ainsi de comprendre le mode spécifique de l'autorité impersonnelle de l'opinion constituée par les réseaux de communication de masse. Car l'extériorité peut être à son tour intériorisée, et agir de manière réfléchie : ainsi, « mis à part les provocateurs il n'y a pas de différence entre le Scandale et la Crainte du Scandale. Ou si l'on préfère le Scandale est la crainte agressive du scandale de l'autre »¹³. On a reconnu la racine du mécanisme de la rumeur, dans laquelle je relaie une parole d'autorité qui n'a d'autre fondement que l'impuissance même d'une collectivité réduite à l'état de série inerte¹⁴. Cette réflexion ouvre la voie à une analyse de l'opinion publique, dans laquelle

« les opinions se forment à la manière de la Grande Peur [de 1789], en tant que chacun se fait Autre par son opinion, c'est-à-dire en la prenant *de l'Autre*, parce que l'Autre la pense en tant qu'Autre, et en se faisant informateur des Autres. A ce niveau, l'Idée est processus ; sa force invincible lui vient de ce que personne ne la pense, c'est-à-dire qu'elle ne se définit pas comme le moment conscient de la *praxis* (...) mais comme un objet pratico-inerte dont l'évidence s'identifie pour moi à ma double incapacité de la vérifier et de la transformer chez les Autres »¹⁵.

Cette remarquable analyse permet effectivement de penser la constitution d'une autorité constituée exclusivement par ceux qui croient éviter de la subir en s'en faisant les « relais ». Triste efficacité du perlocutoire qui, dans ce cas-limite, ne fait que déposséder totalement celui qui croit manier les paroles comme des instruments de son libre projet. L'énonciateur n'est plus que le ventriloque de l'autorité de la matérialité pure, c'est-à-dire de l'impuissance généralisée des hommes pour qui cet énoncé fait sens.

Mais c'est précisément parce que cette situation est impossible à vivre qu'il importe d'affirmer hautement son impossibilité. « L'impossibilité que l'homme soit impossible »¹⁶ est le point de départ d'une conduite de réaction contre la malédiction du pratico-inerte, susceptible d'instaurer une médiation entre les hommes qui ne passe pas par les choses mais par la libre détermination d'une action ou « *praxis* » commune. C'est à ce second niveau que Sartre rencontre à proprement parler la notion, proprement humaine, d'autorité, qui toutefois ne désigne selon lui qu'un mode dégradé (et inévitable) de cette *praxis* commune.

Dans le « groupe en fusion », en effet, l'égalité de tous est assurée par une structure tournante des regards par laquelle chacun est alternativement observateur et observé. La médiation de tous par chacun est alors active et non plus passive (c'est-à-dire médiée par les choses du monde). Pour autant qu'on puisse dire que cet état des rapports sociaux est stable, l'autorité y apparaît en quelque sorte à l'état fluide, elle est ce qui cimente le groupe dans l'unité d'une action à réaliser. Le groupe est en ce sens une structure ubiquitaire dans laquelle le centre est partout : « à la limite le tiers régulateur ne paraît même pas : des mots d'ordre circulent » ; « si le premier mot d'ordre a été « suivi », c'est qu'en fait tous l'ont donné »¹⁷.

Essentiellement précaire, cette structure est pourtant la seule image vivante d'une liberté authentique et vécue en commun. C'est pourquoi chacun y reste attaché, mais, précisément, ne peut l'être que sur le mode imaginaire : en sorte que l'on préfère faire durer le groupe plutôt que d'accepter sa disparition, et ce au prix de son altération essentielle par l'institution, en son sein, de rapports de pouvoir. L'institution proprement dite émerge alors, non seulement du refus

¹³ *Ibid.*, p. 325.

¹⁴ Sartre analyse plusieurs formes de conduites sérielles, comme la fixation du prix sur un marché et le mécanisme de la Grande Peur de l'été 1789 : *Critique de la raison dialectique*, op. cit., p. 325-344.

¹⁵ *Ibid.*, p. 343-344.

¹⁶ *Ibid.*, p. 367.

¹⁷ *Ibid.*, p. 418.

de l'impuissance généralement constatée, mais aussi et surtout du constat factuel de la relative puissance de certains, lequel donne lieu à la reconnaissance de leur force relative au sein du groupe¹⁸. L'autorité naît donc de l'arrêt du mouvement tournoyant des regards qui faisaient l'autorégulation perpétuelle du groupe par lui-même, dans la détermination d'un seul parmi tous, reconnu par ses qualités relativement exceptionnelles et légitimé *ipso facto* comme le « souverain »¹⁹.

Or, si elle provient de l'inégalité et de la négation de la liberté commune, l'autorité ainsi conçue ne peut, on le comprend, s'exercer que de manière aliénante. Dès lors que la souveraineté, qui dans le groupe en fusion était la propriété du « tiers régulateur », c'est-à-dire de n'importe qui, s'arrête dans un seul individu, elle ne s'énonce plus que dans la forme du commandement pur et simple. L'institution par excellence qu'est l'État n'est ainsi qu'une structure de commandement, faisant passer l'impuissance ressentie par les individus pour une réalité de nature. C'est ainsi qu'il faut entendre le mot d'ordre typiquement gouvernemental du « réalisme » que relaient les puissants pour inciter les gouvernés à se soumettre à leurs injonctions : ainsi « la réalité c'est, pour l'exploité, l'unité de toutes les impossibilités qui le définissent négativement »²⁰.

Faute de mobiliser une *praxis* commune dont son institution est la négation même, l'exercice souverain de l'autorité s'exerce alors sous le mode de la réintroduction d'une forme de sérialité dans le groupe : la consommation de masse, par exemple, est le résultat d'incitations pour chacun à réaliser ce qu'il est en faisant peu ou prou comme tout le monde. Sartre évoque le cas des palmarès des ventes de disques qui fonctionne comme une validation des « goûts du public », comme si la série se réfléchissait elle-même de manière consciente²¹. On peut penser, dans cette veine, aux plus modernes mécanismes d'agrégation des « préférences » sur Internet, par lesquels les consommateurs sont invités à constituer ce qui tend à être compris comme un jugement collectif exprimé par une note chiffrée entre 0 et 5 (et généralement illustrée par des étoiles plus ou moins colorées), si possible en laissant des commentaires²². On sait comment se constitue ainsi illusoirement une « communauté » d'utilisateurs-clients d'un bien ou d'un service marchand déterminé, qui partagent supposément les mêmes goûts (déterminés par leur labellisation comme « préférences »), selon des conduites induites, de fait, par la structure sérialisante de l'instrument (échelle de notes quantifiées, algorithme de classement des commentaires, etc.).

Seul, à ce compte, le détenteur souverain de l'autorité est encore capable de vivre librement : dans l'institution, écrit Sartre, il y a « priorité absolue, *partout*, de l'altérité intériorisée. Partout *sauf* en cet Autre indépassable qui est autre que tous dans la mesure exacte où il est seul à pouvoir être lui-même »²³. La surpuissance exceptionnelle d'un seul répond alors, à l'autre pôle de l'analyse sociale de l'autorité, à l'aliénation généralisée par le pratico-inerte. Mais, bien entendu, un tel exercice de l'autorité ne demeure pas indemne du mouvement qu'il impulse, et qui tend à replonger dans l'inertie le groupe auquel il se flattait pourtant d'insuffler vitalité et dynamisme. C'est là sans doute le statut, et le destin, de l'indicateur de performance, comme de ses maîtres d'œuvre.

¹⁸ *Ibid.*, p. 602 *sqq.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 586 (pour l'autorité) et plus généralement p. 567 et suivant sur la genèse de l'individu souverain.

²⁰ *Ibid.*, p. 609.

²¹ *Ibid.*, p. 615-624.

²² Le mécanisme de construction de l'autorité via de simples énoncés est particulièrement saillant dans le cas des réseaux sociaux, qui sont à bien des égards des instruments d'institution de l'autorité : être « suivi » ou voir son statut « liké » ou commenté permet la constitution d'une autorité de plus en définie par le jeu sériel des algorithmes. V. L. Merzeau, « Twitter, machine à faire et défaire l'autorité », *Medium : Transmettre pour Innover*, Ed. Babylone, 2013, 1 (34), p.171-185 ; <halshs-00837547> ; consulté en ligne le 23 novembre 2018.

²³ *Ibid.*, p. 594.

3. L'autorité, puissance d'une faiblesse commune

Ainsi cette détermination du concept d'autorité ne paraît guère finalement l'affranchir de l'impuissance subie : née de l'impuissance, elle ne ferait que la cultiver. Le moindre paradoxe de cette entreprise n'est sans doute pas que, cherchant à donner une assise solide à la liberté en société, Sartre ait été conduit à faire le tableau d'une aliénation quasi généralisée, que ce soit par la matérialité d'une part, ou par la dégradation inéluctable des actions collectives sous la forme fossilisée de l'institution, de l'autre.

Toutefois, la position du « tiers régulateur » constitutif du groupe en fusion, et dont la parole n'est pas encore figée en oracle souverain, paraît laisser une mince ouverture pour concevoir une dimension égalitaire de l'autorité, sous l'égide de la réciprocité plutôt que du simple commandement.

Ainsi, à l'opposé de Sartre, et plus récemment, Robert Damien a ainsi cherché à réhabiliter l'autorité sous un angle plus volontiers naturaliste, en montrant que l'autorité relève, non de l'impuissance, mais au contraire d'un mouvement d'augmentation réciproque entre ceux qui y sont soumis et ceux qui l'exercent²⁴. L'entraîneur d'une équipe de rugby constitue ainsi son autorité à travers ses discours (avant le match, à la mi-temps, etc.), ce faisant son objet n'est pas de se constituer comme chef, mais essentiellement de faire gagner son équipe. L'autorité est plutôt le moyen de la puissance qu'une fin en soi ; elle désigne un processus d'augmentation réciproque et égalitaire de ceux qu'elle implique (en l'occurrence, entraîneur comme entraînés).

Une telle approche donne indiscutablement des clés d'évaluation de l'autorité, en la maintenant dans le milieu d'une action commune vivante. Mais cet « éloge », à l'inverse exact de l'analyse de Sartre, n'envisage l'autorité que comme un facteur de puissance. A l'anthropologie de l'impuissance où l'autorité n'existe jamais que de manière impersonnelle, R. Damien oppose en quelque sorte une ontologie de la puissance qui s'incarne résolument dans un leader, pour mieux se distribuer et se partager chez les autres. Bien sûr, cette incarnation connaît souvent des ratés, comme le montre la longue tétatologie du corps du tyran sur laquelle s'ouvre *l'Éloge de l'autorité*, mais elle demeure fondée sur la vitalité spontanée et créatrice des corps vivants. Cependant, ce faisant, l'analyse laisse de côté l'autorité résolument impersonnelle des discours d'autorité qui se prétendent les relais de la nature des choses, et qui comme l'avait vu Sartre, maintiennent efficacement l'humanité dans l'impuissance. Mais il y a plus grave : à en appeler en effet à une pure ontologie de la puissance pour rendre raison des formes instituées de l'autorité, l'analyse encourt le danger de ratifier les formes instituées des rapports de pouvoir que dénonçait Sartre, et par suite, celui d'une adhésion univoque à ces dernières.

A l'opposé, la voie de l'analyse des énoncés performatifs permet de laisser à la parole d'autorité son équivoque, et plus encore, son implicite. Ainsi, la thèse de R. Damien pourrait être reformulée en relevant que, si l'autorité plonge bel et bien ses racines dans un sentiment vécu d'impuissance, qu'elle permet de surmonter, celui-ci ne débouche pas nécessairement sur la reconnaissance des qualités naturelles du leader. Car c'est bien toute puissance singulière qui s'éprouve essentiellement comme limitée, chacun étant confronté en cela à sa propre impuissance, dans une épreuve qui est donc rigoureusement identique chez tous, quel que soit leur degré de puissance. Autrement dit, si les puissances ne sont pas égales, les impuissances sont équivalentes.

Si alors on considère que, sur le plan linguistique, cette équivalence radicale se reflète dans l'incapacité à déterminer entièrement le sens de ce que l'on fait avec les mots dont on dispose, on peut dire que ce qui fait l'autorité de la parole d'autorité relève du fait qu'elle s'est confrontée davantage qu'une autre à l'impuissance de la parole, et, osant s'affranchir des formules ordinaires et convenues, a su affronter la nouveauté d'une situation, en renouvelant un tant soit peu les manières de parler. A cet égard, la parole d'autorité est d'abord une parole qui court

²⁴ R. Damien, *Éloge de l'autorité*, Paris, Armand Colin, 2013.

délibérément le risque de ne pas être entendue, même si cette confrontation courageuse à l'impuissance native du discours est aussi ce qui, en le distinguant, lui confère une valeur singulière, qui la rend susceptible d'emporter l'adhésion (comme le montre le cas de George VI)²⁵. Mais la parole d'autorité tire aussi sa valeur de ce qu'elle répond à une nécessité sociale, lorsque, en dehors des situations plus ou moins balisées de la vie ordinaire, la société doit affronter des problèmes qu'elle ne paraît pas encore avoir les moyens de résoudre.

Si la parole d'autorité postule un sens là où il n'y en avait pas, elle le fait, précisément, sans avoir à le revendiquer explicitement, en évitant par là un mouvement infini d'autojustification. Dès lors, si elle veut se consolider, l'autorité doit plutôt éviter de refermer ce qu'elle avait ouvert, en empêchant ainsi ceux à qui elle s'adresse de se frayer librement leur propre chemin dans la réalité. La mise en évidence de la constitution perlocutoire de l'autorité revient en cela à mettre en lumière, moins sa dimension de « création de valeur », et d'adhésion enthousiaste autour des qualités du leader, que, au contraire, sa nécessaire part d'implicite. Or le refus de cet implicite, ou cet informulable de l'autorité, ne peut être malheureusement qu'une conduite d'impuissance, qui ne peut que défaire ce qu'elle prétend constituer²⁶. Une parole d'autorité pathologique se distingue typiquement par son refus d'assumer sa propre précarité, ainsi qu'en témoigne, discrètement, l'inflation verbale caractéristique des sociétés bureaucratiques, si friandes en mesure de performances.

Procédant d'une sourde lutte collective contre l'impuissance, l'autorité, comme l'avait vu R. Damien, peut donc être considérée comme fondamentalement émancipatrice : elle instaure effectivement une réciprocité. Ainsi, s'élever sous l'autorité d'un éducateur ou d'un enseignant, ce n'est certes pas lui être aliéné ni céder à son emprise : comme l'avait noté Sartre, l'émancipation ne se situe pas plus dans la soumission de l'individu à un collectif incarné dans le chef, et exprimé dans sa parole, que dans une illusoire auto-constitution de sa subjectivité. Il y a une objectivité de l'autorité dans une certaine action qui permet de surmonter une impuissance vécue et diversement partagée. Cependant, si l'autorité se réalise par le biais d'énoncés perlocutoires, on ne peut davantage la justifier sous la forme rationalisée et institutionnalisée d'un « service » (que personne, de fait, ne demande jamais à recevoir, tandis que l'autorité peut parfaitement s'exercer sans faire l'objet d'une reconnaissance formelle)²⁷.

Si donc, comme l'a montré récemment R. Moran, c'est bien le fait de définir de ce qu'il a à faire en propre qui définit un agent comme tel (en tant qu'il a autorité sur lui-même)²⁸, on peut ajouter que cela qu'il a à faire est constitué, pour partie, socialement. Expression d'une impuissance implicitement et collectivement surmontée, l'autorité désignerait en cela la part sociale de ce que chaque agent reconnaît comme étant, pour lui, à faire ; ou comme ce dont il fait son affaire. Étant entendu que, pour autant, il n'y a pas à tracer la frontière entre cette part sociale (mais subjectivement constituée) et la part qui « resterait » à l'individu une fois celle-ci reconnue, à la façon dont on ferait un constat objectif. Cette part est bien plutôt ce qui définit l'individu en propre, en tant précisément qu'il n'est pas aliéné au groupe dont il est membre. Dès lors, l'autorité ne désigne ni l'englobement complet des actions individuelles dans la totalité sociale, ni la limite extérieure et menaçante de l'agir singulier, mais elle reflète plutôt la part de

²⁵ Sans les recouper tout à fait, ces analyses consomment sans doute avec celles de Myriam Revault d'Allonnes qui, définissant, à la suite d'H. Arendt et de P. Ricœur, l'autorité sous l'angle de la temporalité, met en lumière sa dimension éminemment initiatrice et créatrice (*Le pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Paris, Seuil, 2005). Mais c'est certainement à R. Damien que ces lignes doivent le plus, et à l'autorité singulière de qui elles voudraient, à leur manière, rendre hommage.

²⁶ On peut considérer comme un symptôme à cet égard le fait que des efforts de « simplification » administrative aboutissent paradoxalement à une complexification normative : v. B. du Marais, « Simplifier le droit : du mythe de Sisyphe à l'horticulture juridique ? », *Revue française d'administration publique*, 2016/1 (157), p. 183-204.

²⁷ Pour une tentative récente de définir l'autorité comme service, v. J. Raz, « Authority, law and morality », *The Monist*, 68, 3, 1985, p. 295-324.

²⁸ R. Moran, *Autorité et aliénation*, Paris, Vrin, 2014.

T. Boccon-Gibod (UGA, IPhIG) – Parler d'autorité – Laugier et Lorenzini (dir.), *Perlocutoire*,
Mare&Martin, 2021

l'autre en moi par laquelle, tout à la fois, je me constitue en individu différent de tout autre, et j'aperçois en quoi nous partageons un sort commun, une impuissance à conjurer.